

PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le(la) soussigné(e)

nom:

(Si actionnaire est une société)

Forme juridique

adresse / siège social:

propriétaire de :

action(s) de la société :

dénomination sociale :

COIL SA/NV

siège social :

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*Immatriculation au Registre des
Personnes Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(Si actionnaire est une société)

représentée conformément à ses (nom, prénom, fonction)

statuts par 2 administrateurs / 1

administrateur délégué / 1 gérant

qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et

désigne comme mandataire : (nom, prénom)

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra le :

6 novembre 2013

à :

11.00 heures

à :

3400 Landen, Industriezone 5

et aux fins de voter pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

ORDRE DU JOUR

1. Révocation du mandat d'administrateurs

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de révoquer les mandats du ou des administrateurs suivants :

- *Monsieur James CLARKE ; et*
- *Monsieur Patrick CHASSAGNE ;*

avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de leur mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Révocation du mandat d'un autre administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de révoquer le mandats de l'administrateur suivant :

- *Monsieur Philip HUGHES*

avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de son mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Démission d'un administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la démission de GENAXIS NV, représentée par Monsieur Yves WILLEMS en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de leur mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4. Nomination d'administrateurs

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de nommer en tant qu'administrateur la ou les personnes suivantes :

- *Monsieur Lindsay HILL, domicilié à Frog Castle, Macclesfield Road, Alderley Edge,*

Cheshire (UK), SK9 7BH ;

- *Monsieur Paul HOGARTH, domicilié à The Hermitage, Hermitage Lane, Twemlow, Holmes Chapel Cheshire (UK), CW4 8DP ; et*
- *Monsieur Clemente GONZALEZ SOLER, domicilié C/o Alucoat Conversion SA, Grupo Aliberico, C/ Orense 16 - 5 Planta, 28020 Madrid (Spain) ;*

Il est proposé à l'assemblée que la rémunération des administrateurs pour l'exercice de leur mandat sera fixée de la manière suivante :

- rémunération annuelle de base, correspondant à une estimation forfaitaire de 18 jours de prestations : €43.200/an ; et

- rémunération journalière complémentaire pour toute prestation excédant 25 jours par an : €2.400/jour.

Il est en outre proposé à l'assemblée que leur mandat en qualité d'administrateurs expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

5. Nomination d'un autre administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de nommer en tant qu'administrateur la personne suivante:

- *GENAXIS NV, dont le siège est établi à Visserij 206, B-9000 Gand, ayant pour représentant permanent Monsieur Yves WILLEMS, domicilié rue de la Sartre 5c, B-1325 Chaumont-Gistoux.*

Il est proposé à l'assemblée que la rémunération de l'administrateur pour l'exercice de son mandat sera fixée de la manière suivante :

- rémunération annuelle de base, correspondant à une estimation forfaitaire de 18 jours de prestations : €43.200/an ; et

- rémunération journalière complémentaire pour toute prestation excédant 25 jours par an : €2.400/jour.

Il est en outre proposé à l'assemblée que son mandat en qualité d'administrateur expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

6. Pouvoirs

Proposition de décision :

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication afférents aux décisions précédentes.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 1 de l'ordre du jour

- pour la révocation du mandat de M. James Clarke
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
- pour la révocation du mandat de M. Patrick Chassagne
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 2 de l'ordre du jour

- pour la révocation du mandat de M. Philip Hughes
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 3 de l'ordre du jour

- pour l'acceptation de la démission de son mandat par Genaxis SA/NV, représentée par son représentant permanent M. Yves Willems
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()

Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour

- pour la nomination de M. Lindsay Hill
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
- pour la nomination de M. Paul Hogarth
 - vote pour ()
 - vote contre ()
 - abstention ()
- pour la nomination de M. Clemente Gonzalez Soler

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour

- pour la nomination de Genaxis SA/NV, représentée par son représentant permanent M. Yves Willems

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour

- vote pour ()
- vote contre ()
- abstention ()

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (3400 Landen, Industriezone 5) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

Fait à :

Le :

Nom-prénom :

Fonction :